



Indigenous Peoples and Development Branch/  
Secretariat of the Permanent Forum on Indigenous Issues  
Department of Economic and Social Affairs, United Nations, New York, New York, USA 10017  
Tel: +1 917 367 5100, Fax: +1 917 367 5102, [indigenous\\_un@un.org](mailto:indigenous_un@un.org)

Avril 2020

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE L'INSTANCE PERMANENTE SUR LES QUESTIONS  
AUTOCHTONES AFIN D'ASSURER QUE LES PEUPLES AUTOCHTONES SOIENT INFORMÉS,  
PROTÉGÉS ET PRIORISÉS PENDANT LA PANDÉMIE MONDIAL DE COVID-19

Les peuples autochtones vivent à la fois dans des zones urbaines et rurales et comptent aujourd'hui plus de 476 millions d'individus répartis dans 90 pays dans le monde, ce qui représente 6,2% de la population mondiale. Néanmoins, nos communautés sont près de trois fois plus susceptibles de vivre dans une pauvreté extrême, et donc plus sujettes aux maladies infectieuses. De nombreuses communautés autochtones souffrent déjà de malnutrition et de déficits immunitaires, ce qui peut accroître la vulnérabilité aux maladies infectieuses.

L'étendue de la nature dévastatrice et du potentiel de COVID-19 est inconnue. Les États membres doivent protéger les plus vulnérables de notre société mondiale. Je vous exhorte à prendre des mesures immédiates pour veiller à ce que les peuples autochtones soient informés, protégés et priorisés pendant la pandémie de santé mondiale de COVID-19. À cet égard, les renseignements dans les langues autochtones sont importants pour garantir qu'ils soient accessibles et suivis. La situation des personnes chroniquement vulnérables, des personnes en situation de fragilité médicale et des sages autochtones est particulièrement préoccupante. Les sages autochtones sont une priorité pour nos communautés en tant que gardiens de l'histoire, des traditions et des cultures. Nous demandons également aux États membres d'assurer que les peuples autochtones en isolement volontaire et en contact initial exercent leurs droits à l'autodétermination et que leurs décisions d'être isolés soient respectées. En outre, les États doivent empêcher les personnes étrangères d'entrer sur leurs territoires. Tout plan ou mesure de protection visant aux peuples autochtones en isolement volontaire et en premier contact doit être multidisciplinaire et suivre les protocoles convenus et les recommandations internationales telles que les recommandations de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Ces temps-ci sont incertains et les membres de la PFII examinent différentes options pour faire avancer leur mandat de conseiller sur les questions autochtones. L'Instance permanente s'est engagée et travaillera pour l'avenir afin de s'assurer que les peuples autochtones soient impliqués et inclus dans les interventions liées à la santé publique. Nous exhortons les États membres et la communauté internationale à inclure les besoins et priorités spécifiques des peuples autochtones dans la lutte contre l'épidémie mondiale de COVID-19.

Les peuples autochtones peuvent contribuer à chercher des solutions. Leurs bonnes pratiques de guérison et de savoir traditionnel, telles que l'isolement des communautés pour empêcher la propagation des maladies et l'isolement volontaire, sont suivies aujourd'hui dans le monde entier.